



\*Bâtiment Basse Consommation

**RÉNOVATION BBC\***  
**MAISON INDIVIDUELLE**

CONDITIONS DES AIDES  
DE LA RÉGION

**RÉGION**  
**BOURGOGNE**  
**FRANCHE**  
**COMTE**

## **Votre logement est difficile à chauffer et vous avez du mal à payer vos factures d'énergie ?**

### **Faire des travaux de rénovation énergétique vous paraît trop cher et trop compliqué ?**

Pourtant, pour vous sentir bien chez vous, retrouver du confort dans votre logement ancien et diminuer vos factures, des travaux ambitieux sont souvent nécessaires voire urgents.

C'est pourquoi, la Région Bourgogne-Franche-Comté est à vos côtés pour vous accompagner, notamment grâce à un système d'aides permettant une rénovation efficace et pérenne de votre logement.

## **POUR QUI ?**

Les aides s'adressent aux propriétaires de maisons individuelles ayant réalisé un audit énergétique (financé par la Région) et souhaitant réaliser des travaux de rénovation au niveau BBC\* : global ou par étapes.



Propriétaire occupant d'une maison individuelle, votre éligibilité est déterminée en fonction de votre revenu fiscal de référence (RFR). Pour une demande d'aide déposée en 2021, il faut prendre en compte votre revenu fiscal de l'année 2020.

La grille ANAH ci-dessous vous permet d'identifier la catégorie dans laquelle vous vous situez au moment du dépôt de votre dossier.

### **PLAFONDS DE RESSOURCES POUR LES DOSSIERS DÉPOSÉS EN 2021**

<b>Nombre de personnes composant le ménage</b>	<b>Ménages aux ressources très modestes (€)</b>	<b>Ménages aux ressources modestes (€)</b>
<b>1</b>	<b>14 879</b>	<b>19 074</b>
<b>2</b>	<b>21 760</b>	<b>27 896</b>
<b>3</b>	<b>26 170</b>	<b>33 547</b>
<b>4</b>	<b>30 572</b>	<b>39 192</b>
<b>5</b>	<b>34 993</b>	<b>44 860</b>
<b>Par personne en +</b>	<b>+ 4 412</b>	<b>+ 5 651</b>

# AIDE FINANCIÈRE

## POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION BBC

Subvention pour les travaux conformes aux recommandations de l'audit

	Très modestes ANAH	Modestes ANAH	Hors plafond ANAH**
Type de rénovation	GLOBAL / ETAPES	GLOBAL / ETAPES	GLOBAL
Aide aux travaux	7 000 € / 3 000 €	5 000 € / 2 000 €	3 000 €
Bonus éco-matériaux	2 000 € / 2 000 €	2 000 € / 2 000 €	1 000 €

\*\* RFR du foyer < 30 000 € par part fiscale et par an

# AIDE FINANCIÈRE

## POUR L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Pour obtenir une aide financière de la Région pour la réalisation des travaux, votre projet doit obligatoirement faire l'objet d'un accompagnement technique.

Vous pouvez bénéficier d'une **subvention de 80 % des coûts d'accompagnement technique obligatoire correspondant aux prestations suivantes :**

- ▶ **maîtrise d'œuvre (MOE) ou assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) :** supervision du projet, par un prestataire conventionné avec la Région, avec a minima relecture technique des devis, visites sur chantier, accompagnement au choix des entreprises et à la réception des travaux.
- ▶ **test d'étanchéité à l'air en fin de chantier** pour s'assurer de la qualité des travaux. Dans le cadre des aides de l'Anah, un accompagnement est réalisé par un opérateur agréé, qui peut aussi vous aider pour votre dossier. Les deux missions sont complémentaires et permettent de garantir des travaux réalisés de qualité.

**Sous certaines conditions, cet accompagnement peut même être gratuit !**

Pour connaître les aides auxquelles vous avez droit et pour constituer votre dossier de demande d'aide.



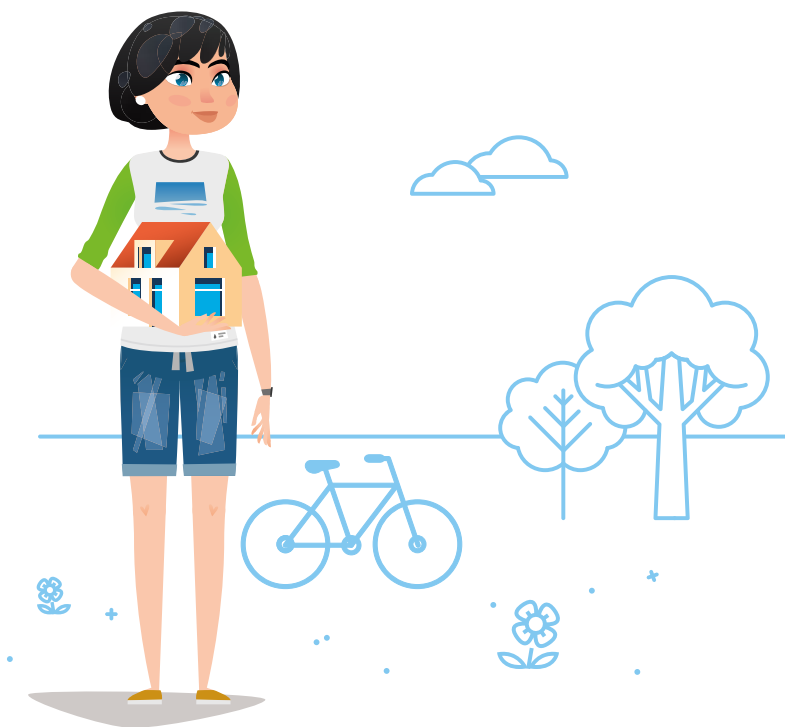
**Un accompagnement technique pour sécuriser votre projet**

➤ **Renseignez-vous auprès de votre conseiller FAIRE**



## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- ▶ Travaux non démarrés avant le dépôt de votre dossier.
- ▶ Projet conforme aux travaux préconisés dans l'audit.
- ▶ Gain énergétique minimum de 40%.
- ▶ Au moins un des travaux portant sur l'isolation de la maison (murs, toiture, combles, plancher bas).
- ▶ Travaux conformes aux conditions techniques disponibles sur [www.ffmpeg.fr](http://www.ffmpeg.fr)



*confort, économies d'énergie...*

Découvrez le programme Efficolis sur  
[www.ffmpeg.fr](http://www.ffmpeg.fr)

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE